



DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

DECLARATION D'INTENTION

CONSTRUCTION D'UN COLLEGE A SAINT-MARTIN DU TOUCH

COMMUNE DE TOULOUSE

Les motivations et raisons d'être du projet :

Le dynamisme de population est très marqué sur l'agglomération toulousaine et notamment sur le Nord Ouest de Toulouse à proximité duquel est implantée toute la zone aéroportuaire qui reste une zone très dense et recherchée pour l'habitat. La carte et le tableau ci-après montrent la situation des collèges publics projetée en 2025. Le quartier de St Martin du Touch ne dispose d'aucun collège, le secteur est rattaché à des collèges atteignant leur capacité limite de fonctionnement en 2025 : George Sand, Jaurès, N. Vauquelin et Stendhal. Le peu de places disponibles dans ces quatre établissements, ainsi que celui de Lamartine (en vert sur la carte) ne permettra pas de mener des opérations de sectorisation pour rééquilibrer les effectifs de ce secteur et globalement, dès 2025, la capacité des collèges de la zone sera largement dépassée. Ce quartier est de plus amené à voir sa population largement augmenter avec l'urbanisation de la ZAC des Ramassiers et celle de St Martin du Touch.

Pour faire face à cette forte pression démographique et à l'absence de collège dans le quartier St Martin Du Touch, le Conseil départemental a décidé dès 2019 de construire un collège dans ce secteur. Cette construction neuve sera couplée avec des opérations d'agrandissement de collèges existants (l'extension du collège George Sand est en cours de conception et la construction d'un autre collège en lieu et place de la SEGPA de Lamartine sera lancée fin 2023).

L'intérêt général de cet équipement est justifié par le sureffectif constaté dans les collèges de ce secteur et donc une offre d'équipement à la population inadéquate ne permettant pas de garantir l'instruction publique des jeunes dans des bonnes conditions. Il est nécessaire de proposer cet équipement au plus vite à la population.

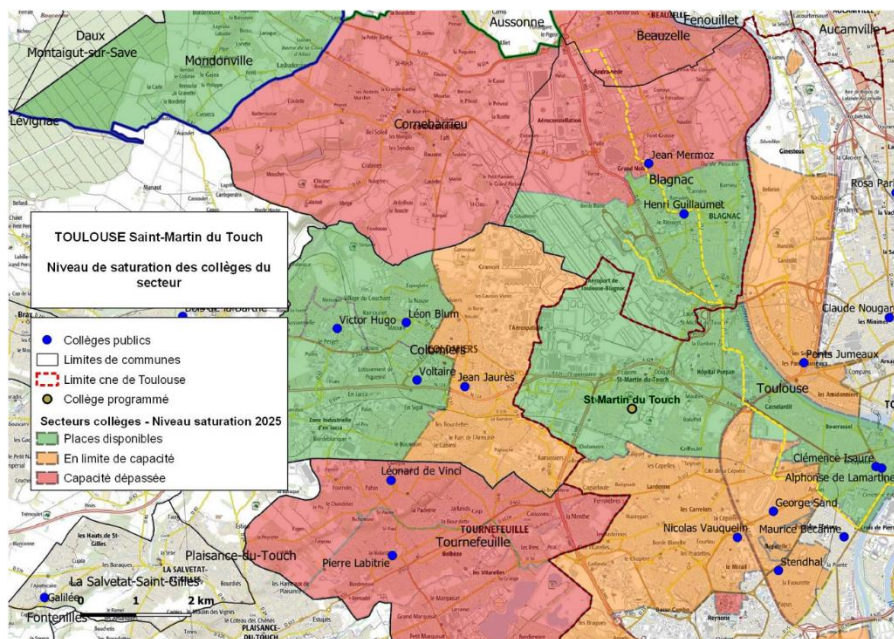
Tableau des effectifs des collèges du secteur :

Nord-Ouest de Toulouse – Niveau de saturation des collèges en 2024 et 2025 :

Collèges	Capacité	Constat rentrée 2021	Projections 2024	Projections 2025
BLAGNAC Henri Guillaumet	648	602	636	642
BLAGNAC Jean Mermoz	918	936	1139	1222
COLOMIERS Jean Jaurès	594	547	601	630
COLOMIERS Léon Blum	675	639	674	662
COLOMIERS Victor Hugo	432	352	363	348
COLOMIERS Voltaire	540	328	340	328
TOURNEFEUILLE Léonard de Vinci	743	758	916	919
TOURNEFEUILLE Pierre Labitrie	895	896	1010	1019
TOULOUSE Alphonse de Lamartine	432	362	352	358
TOULOUSE Clémence Isaure	848	645	716	738
TOULOUSE George Sand	440	441	472	475
TOULOUSE Nicolas Vauquelin	875	844	915	948
TOULOUSE Ponts Jumeaux	377	387	380	390
TOULOUSE Stendhal	462	476	482	472

Vont se trouver rapidement dans une situation critique les collèges de :

- Léonard de Vinci, Labitrie à Tournefeuille et N. Vauquelin au Mirail dès
- Jean Mermoz à Blagnac, Jean Jaurès à Colomiers et George Sand à Toulouse qui font partie du secteur Nord-Ouest



Peut-on augmenter la capacité des collèges existants en agrandissant les bâtiments ?

La capacité « optimale » d'un collège est de 600 élèves (ce qui correspond à un effectif maximum de 720). Au-delà, le nombre important d'élèves tend à créer un climat tendu. Les conditions d'apprentissage et la vie sociale des élèves s'en trouvent dégradés.

Le tableau des effectifs ci-dessus montre que seuls quelques collèges se trouveront, en 2025, en-deçà de ce seuil :

- Lamartine, quartier St Cyprien
- C. Isaure, quartier St Cyprien
- Henri Guillaumet, Blagnac
- Leon Blum, Colomiers
- Victor Hugo, Colomiers
- Voltaire, Colomiers

Le plan ou le programme dont il découle :

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement voté le 26 juin 2018, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé de construire un nouveau collège (capacité de 600) dans le quartier de Saint Martin du Touch.

La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet :

Seule la commune de Toulouse est affectée par le projet

Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement :

Les enjeux environnementaux principaux sont liés :

- Au contexte écologique, avec une mosaïque de milieux intéressants pour différents groupes faunistiques et notamment la proximité immédiate d'un boisement mature, classé pour partie en EBC (Espace Boisé Classé) dans le PLU actuel;
- A la topographie du site qui impose une insertion paysagère réfléchie pour limiter les mouvements de terre et intégrer le collège à son environnement ;
- A la présence du Touch à proximité immédiate du site qui représente un milieu sensible ;
- A la présence d'eau à faible profondeur sur le secteur qui contraint les systèmes de traitement des eaux pluviales.

Le projet répond de plusieurs façons à ces enjeux environnementaux :

➤ **Enjeux écologiques**

L'image suivante présente l'emprise du projet au regard des enjeux environnementaux. Ainsi le projet concerne :

- A l'ouest et au nord des secteurs ouverts de faible enjeu représentés par des zones enherbées entretenue autour du parking actuel du gymnase et le chemin reliant le parcours le long du Touch ;

- Au cœur de la zone, une zone semi-ouverte en cours de reboisement à enjeu modéré
- A l'est (en contre bas), une prairie de fauche à enjeu élevé
- Au sud, un boisement mature à enjeu élevé

Au total les surfaces impactées d'habitats et les types d'espèces protégées sont les suivants :

- Habitat de prairies et fourrés (env 12 000 m²) : passereaux du cortège milieux ouverts/semi-ouverts,
- Habitat de lisières ensoleillées (env 10 900 m²) : Lézard des murailles, reptiles
- Habitat pour le repos/transit du Crapaud épineux (env 1 300 m²).

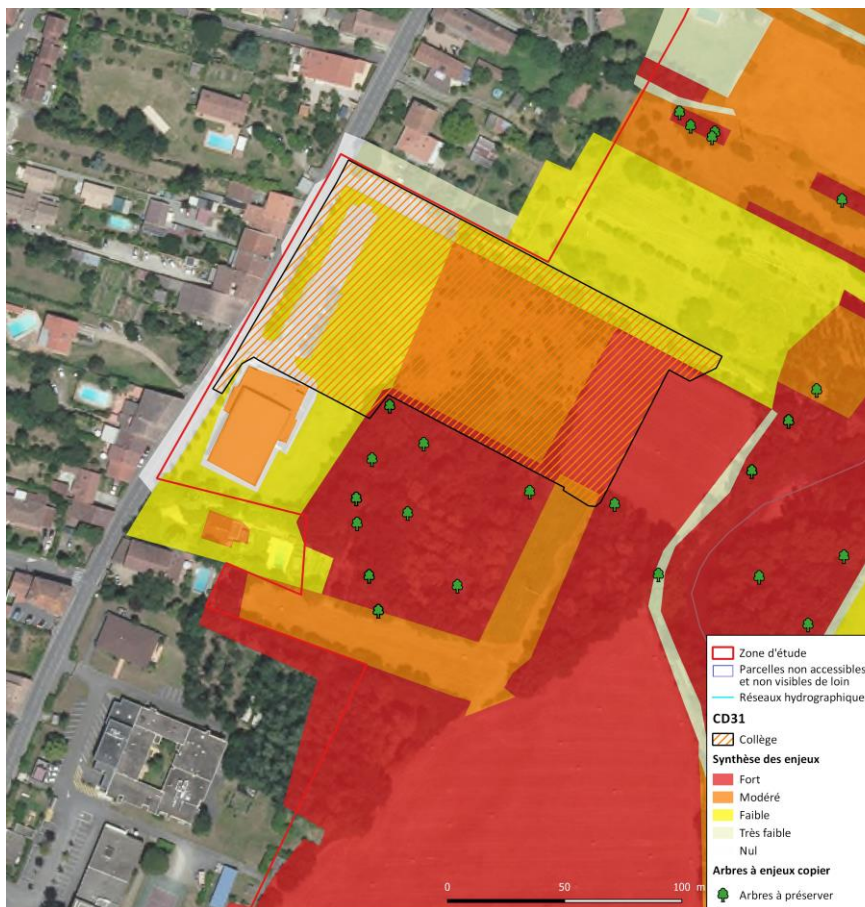


Figure : incidence du projet de collège sur les secteurs à enjeux

La séquence ERC (Eviter, réduire, compenser) a parfaitement été mise en œuvre sur ce projet : pour limiter les incidences sur ces milieux naturels, le projet a déjà fait l'objet de plusieurs modifications :

- Evitement maximal des impacts sur les secteurs de plus fort enjeu : l'emprise présentée en hachuré sur le plan ci-avant est l'emprise très contrainte, après travail sur la compacité du projet :
 - Réduction de l'emprise au sud : la cours du collège et les bâtiments ont été reculés par rapport au boisement mature. Ainsi la superposition entre l'emprise projet et le boisement au sud ci-avant ne concerne qu'une zone d'emprise

générale de mise en place de clôtures qui ne toucheront pas les arbres (pas d'abattage direct lié au projet), les clôtures seront simplement positionnées en bordure de boisement sous la limite de cépée repérée par l'aplat rouge d'enjeux fort. Les bords de ce boisement en contact direct avec le collège nécessiteront un entretien régulier qui ne remet pas en cause les espèces de ce secteur. Par ailleurs, dans le cadre d'un diagnostic phytosanitaire, il a été montré que quelques arbres nécessitaient un abatage dans ce boisement pour des raisons de sécurité. Ces arbres ne présentent pas d'enjeux écologiques particuliers (pas de présence d'insectes saproxyliques ou de cavités repérées sur ces sujets)

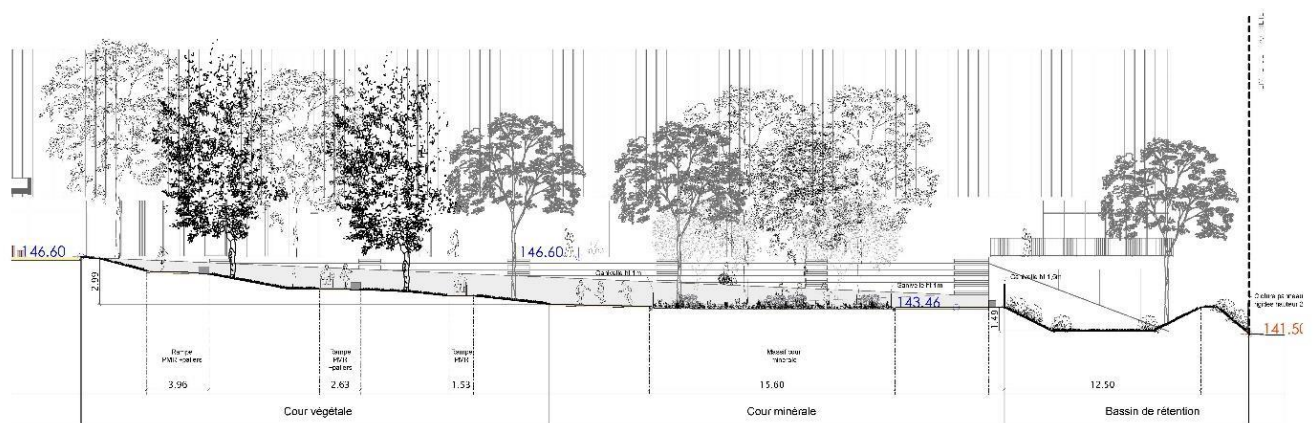
- Réduction de l'emprise vers l'est : les bâtiments et la cours d'école ont été compactés afin de réduire l'incidence sur la prairie de fauche. Cependant au regard des contraintes techniques et des besoins d'intégration d'une zone sportive et d'un bassin de rétention dans ce secteur, toutes les atteintes n'ont pu être évitées
- Prise en compte des éléments naturels dans la conception du projet avec réutilisation de certains sujets d'arbres présents sur la zone semi-ouverte qui seront replantés dans la cours de récréation, intégration de nombreuses mesures de réduction et d'accompagnement pour le milieu naturel (hibernaculum, nids pour certaines espèces d'oiseaux ou de chauves-souris, conception des clôtures au regard des contraintes de circulation de petits mammifères protégés (hérissons) ...).

Les impacts résiduels sur le milieu naturel sont traités dans le cadre d'un dossier de demande de dérogation « espèces protégées » et font l'objet d'une compensation en cours de définition.

➤ **Enjeux topographiques**

Le projet de collège s'insère parfaitement dans le terrain malgré la pente de ce dernier.

Les niveaux sont conçus pour s'adapter au terrain avec notamment des zones plus techniques en contrebas. La cours de récréation suit la topographie du site. Une conception bioclimatique du collège permet aussi aux bâtiments de bénéficier des apports de lumière et de chaleur pour limiter l'usage des énergies pour l'éclairage et le chauffage.



➤ Proximité du Touch et enjeux hydrologiques

La situation et la proximité au Touch ont guidé le projet paysager, en développant des vues vers la ripisylve du Touch et en réutilisant des essences végétales de la ripisylve. Le collège se voudra donc complètement intégré à son environnement.

La pente du terrain et les contraintes techniques amènent les eaux pluviales à être rejetées dans le Touch. Cependant, avant le rejet qui sera autorisé dans le cadre d'un dossier Loi sur l'eau spécifique, plusieurs mesures seront mises en œuvre :

- Les eaux pluviales de toitures seront récoltées dans des zones de stockage dans le vide sanitaire afin d'être réutilisées pour les usages des sanitaires extérieurs du collège et pour l'arrosage des plantations.
- Les eaux pluviales des voiries, parkings et espaces de circulation seront reprises par des noues et tranchées drainantes (selon les zones du collège et en fonction de la proximité avec la nappe sous-jacente). Ces éléments permettront de traiter les pollutions résiduelles de ces eaux de ruissellement avant un retour au milieu naturel.

Un bassin de régulation permettra, en bas de pente, de limiter les débits de rejet au cours d'eau et de participer à la dépollution de ces eaux de ruissèlement.

Solutions alternatives envisagées :

Les études de faisabilité menées ont démontré qu'à l'exclusion du collège George Sand, aucun souvent situés dans des secteurs très urbains et déjà denses, ne dispose de réserve foncière permettant une extension, voire une surélévation, nécessitant le transfert des élèves pendant les travaux vers des bâtiments provisoires. Il est donc impossible d'agrandir ces collèges existants et il faut donc envisager la construction d'un collège neuf.

Pour la réalisation du futur collège Nord Ouest toulousain, quatre hypothèses d'implantation ont été étudiées par le conseil départemental en association avec les services de l'aménagement urbain de Toulouse Métropole : sites A, B, C, D repérés sur la carte ci-après et dont les photos aériennes sont présentées en suivant.





TERRAIN A



TERRAIN B



TERRAIN C



TERRAIN D

- Terrain A : terrain appartenant à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, situé chemin des Capelles :

Ce terrain a une valeur écologique relativement forte avec une prairie de pâture pouvant accueillir de nombreuses espèces (similaire au terrain du chemin de Tournefeuille du fait de la proximité du Touch) et plusieurs vieux arbres en limite de site). Ce terrain accueille aussi de vieux bâtiments en pierre et une importante murette dont le potentiel d'accueil de chiroptères et de reptiles (espèces protégées) est important.

On note cependant que ce terrain est difficilement accessible en transports en commun ainsi qu'en mobilité douce du fait de la faible largeur de la voie qui le dessert sans possibilité d'aménagements efficaces, ce qui est rédhibitoire pour un établissement scolaire. Par ailleurs,

le département ne disposait pas de sa maîtrise foncière ce qui contraignait le planning d'intervention sur cette zone (délais d'achat ou de procédure de DUP).

- Terrain B : Un terrain appartenant à Toulouse Métropole situé chemin de Tournefeuille

La vocation de ce terrain édictée par l'OAP sur le secteur et le zonage du PLU permettent une construction rapide du collège au regard des besoins, d'autant plus que la maîtrise foncière est facilitée. Cependant ce terrain présente une qualité écologique et des contraintes techniques fortes : grande déclivité et présence d'une ligne aérienne RTE.

Les enjeux écologiques y sont forts sur les zones de boisement et sur les espaces ouverts de prairie de fauche mais faibles à modérés sur les secteurs directement en lien avec le chemin de Tournefeuille.

- Terrain C : Un terrain situé dans la ZAC des Ramassiers en bordure de la ligne TER

Ce terrain est relativement loin des besoins en termes de sectorisation. Il est déjà occupé pour partie par une zone d'habitats sociaux et d'espaces à risque important de pollution. Si l'enjeu d'une reconversion de ce secteur semble intéressant, les délais d'expropriation et les enjeux humains sont très importants et ne répondent pas aux contraintes du CD31.

On note par ailleurs que les espaces non occupés, sont des terrains de friches présentant des enjeux modérés à forts pour la présence d'oiseaux, d'insectes et de reptiles protégés.

- Terrain D : Un terrain situé dans la ZAC St Martin Du Touch secteur halte St Martin en bordure de la rocade Arc en ciel

Le terrain proposé avait normalement vocation à accueillir des bureaux le long de la rocade Arc en ciel qui aurait coupé les nuisances de cet axe pour les habitations situées à l'arrière. Toulouse Métropole pouvait laisser ces terrains facilement au Conseil Départemental sans besoin d'expropriation, ce qui représentait une opportunité. Cependant le choix de cette parcelle aurait impliqué une soumission importante des élèves aux nuisances de la RD980 (bruit, émissions de polluants ... d'autant plus que cet axe est hors ZFE). D'un point de vue du milieu naturel, ce terrain étant en friche sans entretien particulier, l'enjeu est modéré à fort pour des espèces d'oiseaux, d'insectes et de reptiles.

Au regard de ces éléments, c'est le terrain situé le long du Chemin de Tournefeuille qui a été choisi pour développer le projet de collège.

Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public :

Le projet nécessite également une concertation obligatoire dans le cadre de la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulouse. Par conséquent, des modalités de concertation sont déjà en cours :

Mise à disposition du public pour lecture d'un dossier de présentation du projet :

- à la mairie du quartier de SAINT-MARTIN-DU-TOUCH,

- au siège du Conseil départemental de la Haute-Garonne (suivant des modalités d'horaire et de durée qui seront précisées par voie de presse).
- La mise à disposition simultanée d'un registre papier dans les mêmes lieux en vue de recueillir les observations et les suggestions
- La mise à disposition du dossier de présentation du projet sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'ouverture simultanée d'une boîte mail dédiée aux observations et suggestions.
- L'installation sur la parcelle du projet, actuellement répertoriée comme le 206 Chemin de Tournefeuille à TOULOUSE, d'un panneau d'affichage informant le public de la concertation et des sites permettant d'accéder à son dossier.
- L'information par voie de presse de la mise à disposition du dossier de concertation

Cette procédure étant uniquement lié à ce projet, tous ces éléments ont été mis à disposition du public dans le cadre de cette concertation et un bilan de concertation sera réalisé.

Ainsi au regard des dispositions déjà prises et en cours, aucune modalité de concertation préalable supplémentaire n'est envisagée.